

Bon No: 001016694		1ere Gachée: 07:15 (1) Quantité: 4.50 m3		Date: 25/09/2026 thd2609251147 référence commande(2): 34 RUE DU MAQUI		Zone: Véhicule: mou mourad mou mourad								
client: FLOR chantier: ARB		FLORE MARCO SARL FLORE		13 Rue des Echallys 910 RUE DU GENERAL ANDREA 01100 ARBENT		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 								
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:		
code Béton 47111		désignation(6)(8) BPS NF EN 206/CN		certification		classe d'exposition(3) XF1(F)		Classe Chlorure Cl0.4		consistance(7) S4		Dmax 22		
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30						
appellation commerciale BPS EN206-1 C25/30 XF1 S4 D22 Propriétés particulières spécifiées POMPABLE														
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
CONTRIBUTION ENVIRO+CARBO REP					MASTERCORE 3072				NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													signature:	

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN